



Information sur le casier b2

Par **libelule70**, le **03/02/2009** à **17:57**

bonjour

j'aimerais savoir si après une peine de prison de 3 ans ferme pour vol
est ce que cette condamnation est encore visible au bot de vingt ans sur le casier b 2
je vous en remercie d'avance de votre reponse
CORDIALEMENT

Par **Patricia**, le **03/02/2009** à **21:27**

Bonsoir,

Le mieux et le plus sûr, à mon avis, est d'en demander un extrait à Nantes.

S'il n'est pas vierge, ressaissir par LR avec A/R, le proc du TGI qui a
prononcé votre condamnation, pour lui demander l'effacement.
Bien lui exposer les raisons de votre demande.

Cliquez sur le site Forum des Prisons (spécial casiers judiciaires) qui peut
vous aider :

http://www.prison.eu.org/article.php3?id_article=348&var_recherche=casier+judiciaire

Par **libelule70**, le **04/02/2009** à **13:59**

bonjour mille merci pour votre réponse aussi rapide
j'ai demandé le casier b3 il n'y a plus rien a cette date d'aujourd'hui dessus maintenant mon
ami a le droit de voté mais il parait que cela reste sur le b2 et par rapport a mon emploi il me
demande le casier b2 de mon conjoint et la je risque fort de perdre mon emploi pour une
bêtise bête et c... qui date de 19 ans
comment faire pour voir ce b2 ?
CORDIALEMENT